

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Référence
008-2026

Renouvellement de
l'adhésion AMR 29 pour
l'année 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 11 février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 4 février 2026.

Date de la convocation : le 4 février 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Amaud COZIEN, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Fabien DIRAISO, Madame Myriam CALON et Madame Virginie BOURNIGAL

Absents excusés : Madame Méline LE FOLL donne procuration à Madame Christiane REDON, Monsieur Jean-Jacques DUBOS donne procuration à Madame Elodie CADIOU et Monsieur Christophe DANIEL

Absent : Madame Annick LABEYRIE et Monsieur Nicolas LE MOIGNE

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien DIRAISON

008-2026 – Renouvellement de l'adhésion AMR 29 (Association des Maires Ruraux, FINISTERE) pour l'année 2026

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'appel à cotisation, pour l'année 2026, de l'Association des Maires Ruraux, Finistère, à hauteur de 130,00 € TTC (85,00 € TTC : cotisation nationale et 45,00 € TTC : cotisation départementale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable quant au règlement par la commune de PLOUYE de cette cotisation pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 12 février 2026

Le secrétaire de séance,
Fabien DIRAISON



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

